

COMMUNE DE MEALLET

Note de présentation brève et synthétique du budget primitif 2018

Séance du 13 avril 2018

I. Le cadre général du budget

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le budget 2018 a été voté le 13 avril 2018 par le Conseil Municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouvertures du secrétariat. Ce budget a été réalisé sur les bases du débat d'orientation budgétaire présenté le 10 avril 2018. Il a été établi avec la volonté :

- d'assurer les besoins de la population, qui s'élève cette année à 173 habitants permanents, un service public efficace et adapté et ce, sans oublier les personnes en résidence secondaire dont le nombre voisine celui des résidences principales ;
- de voter un budget en équilibre et d'assurer la maîtrise des dépenses de fonctionnement afin de dégager une meilleure capacité d'autofinancement pour un exercice encore fortement marqué par les enjeux de mise aux normes des bâtiments publics ;
- de poursuivre l'action engagée visant à entretenir le patrimoine communal, ses réseaux, à travers notamment la révision du zonage assainissement et prévoir les aménagements essentiels au maintien et l'amélioration de la vie locale ;
- de réaliser les travaux de mise aux normes accessibilité des personnes à mobilité réduite, sécurité incendie et d'isolation concernant le bâtiment de la mairie et l'ensemble des espaces d'accueil associés ;
- de renouveler le matériel communal, remplacement du véhicule de service de l'agent municipal afin de maintenir une capacité d'intervention et d'action efficace en toute circonstance sur l'ensemble du territoire communal.

II. Commune - Section de fonctionnement

a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien. La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires à la gestion courante et récurrente des services communaux. Pour notre Commune la section de fonctionnement s'équilibre en recettes et dépenses à **la somme de 283 448 €**.

Les recettes réelles de fonctionnement 2018 représentent **225 490.58 €** auxquelles il faut ajouter **57 957.42 €** au titre du résultat reporté. Les principales recettes émanent des impôts et taxes pour **118 248 €** et des dotations et participations pour **97 305 €**.

Les dépenses réelles de fonctionnement représentent **206 972.33 €** et sont constituées par les dépenses de gestion courante pour **187 556.96 €**, les charges financières pour **2 532 €** et les imprévus pour **4 883.37 €**. Parmi elles les charges de personnel s'élèvent à **66 348 €** et représentent 34.75% des dépenses de fonctionnement de la commune, les charges à caractère général sont de **75 498 €**, les autres charges de gestion courante s'élèvent à **28 736.96 €**.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement, soit **74 891 €**, **constitue l'autofinancement**, c'est-à-dire la capacité de la Commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Les trois principaux types de recettes pour la Commune sont :

- Les impôts locaux, avec 64 762 €, à noter 62 063 € encaissés l'an passé ;
- La taxe sur les pylônes avec 47 360 € ;

- Les dotations et les participations versées par l'Etat qui s'élèvent à 94 648 € pour l'estimation 2018.

b) Dépenses et recettes de la section de fonctionnement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Charges à caractère général	75 498.00 (1)	Recettes des services	1 275.00
Dépenses de personnel	66 348.00	Impôts et taxes	118 248.00
Autres dépenses de gestion courante	28 736.96	Dotations et participations	97 305.00
Dépenses financières	2 532.00	Autres recettes de gestion courante	5000.00
Dépenses exceptionnelles	12 000.00 (2)	Recettes exceptionnelles	12.58
Atténuations de produits	16 974.00	Recettes financières	
Dépenses imprévues	4 883.37	Autres recettes	3650.00
Total dépenses réelles	206 972.33	Total recettes réelles	225 490.58
Charges (écritures d'ordre entre sections)	1 584.67		
		Excédent brut reporté	57 957.42
Virement à la section d'investissement	74 891.00	Produits (écritures d'ordre entre sections)	
Total général	283 448.00	Total général	283 448.00

- (1) Sont compris ici les dépenses liées aux caniveaux SOULEYRES, imprévus Point à Temps + 5000€ et réserve matériel-réparation matériel -imprévus (CESSAC Tableau commande cloches église, option 1) + 5657€ soit 10 657€.
- (2) Ce montant de 12 000 €, étant dédié à l'accompagnement des porteurs d'actions locales en faveur du développement de la filière BIO, d'aménagements de l'espace agricole favorisant le maintien ou la valorisation des ressources naturelles, comme par exemple l'eau ou visant à apporter un soutien à l'installation ou au développement d'activités économique ou commerciale sur le territoire communal. Cette somme ainsi ouverte servira à l'attribution de subventions aux dossiers qui seront déposés en mairie avant le 1 septembre 2018 et que le Conseil Municipal examinera en séance spéciale afin d'arrêter la contribution apportée à chacun d'eux.

c) La fiscalité

Sur proposition du Maire, l'Assemblée Municipale a décidé d'augmenter la fiscalité 2018 de 3 % soit les évolutions suivantes :

Pour les taux :	Taux 2017	Taux 2018
- Taxe d'habitation :	16.32 %	16.81 %
- Taxe foncière sur le bâti :	8.87 %	9.14 %
- Taxe foncière sur le non bâti :	60.48 %	62.29 %

Pour les produits :	Valeurs 2017	Valeurs 2018
- Taxe d'habitation :	35 676 €	36 747 €
- Taxe foncière sur le bâti :	11 833 €	12 193 €
- Taxe foncière sur le non bâti :	15 362 €	15 822 €

Soit un montant global 2018 de : **64 762 €**, l'augmentation globale de la fiscalité sera ainsi de : **1 891 €**.

d) Les dotations de l'Etat

Les dotations attendues de l'Etat sont estimées à 88 619 €, soit 67 774 € pour la DGF, 16 752 € pour la dotation de solidarité rurale, 1 121 € pour la dotation nationale de péréquation et 2 972 € pour la dotation élus locaux.

III. Commune - Section d'investissement

a) Généralités

Traditionnellement le budget d'investissement prépare l'avenir, pour 2018 il est cette année aussi centré sur la volonté d'assurer à la population locale et à la vie associative très dynamique que connaît la Commune les moyens de poursuivre cette dynamique et, pour cela, de lui offrir des locaux adaptés et sécurisés pour l'exercice de toutes ces activités.

La visite de la commission de sécurité au cours de l'année 2016 a été l'occasion de fixer le cadre de l'ensemble des actions à mener aux titres de l'accessibilité et la mise aux normes sécurité et isolation.

Il est donc apparu essentiel pour l'équipe municipale de prévoir les actions nécessaires à cette « mise aux normes » avec la réalisation d'un diagnostic général du bâtiment de la mairie et de ses annexes, mais aussi avec la programmation de la réalisation d'une rampe d'accès à la salle polyvalente. Les dossiers préparés au cours des années 2016 – 2017 sont aujourd'hui engagés dans la phase opérationnelle.

Au-delà de ces priorités, sont retenues pour cet exercice, le renouvellement du véhicule utilitaire de la commune, le lancement de l'enquête publique pour la révision du zonage d'assainissement, la remise en état du gîte communal ainsi que le fleurissement de la partie centrale du bourg suite aux aménagements liés à la réalisation de la rampe d'accès pour les personnes à mobilité réduite aux salles de la mairie, l'acquisition et l'installation d'un défibrillateur.

Mais à cela s'ajoute la volonté de provisionner un montant minimum pour la réalisation d'études et le montage de dossiers projets.

Le budget d'investissement 2018 de la Commune s'équilibre donc en recettes et en dépenses à **la somme de 279 801.43 €**.

Les dépenses sont représentées par l'ensemble des opérations citées ci-avant auxquelles il convient de rajouter la charge en capital de la dette et deux petites provisions, l'une pour le remplacement des lampes à vapeur de mercure (tranche 3) et l'autre pour l'achat de petit matériel divers (souffleur à feuilles pour la voirie).

Quant aux recettes, elles se composent des subventions attachées aux différentes opérations, du FCTVA ainsi que de l'excédent 2017 affecté à l'investissement, du virement de la section de fonctionnement dit autrement l'autofinancement, de l'excédent reporté et enfin de l'amortissement fonds concours réseau électrique.

b) Dépenses et recettes de la section d'investissement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Déficit d'investissement reporté	48 157.30	Virement de la section de fonctionnement	74 891.00
Remboursement d'emprunts	23 66.00	FCTVA	42 207.00
Travaux de bâtiments		Subventions	
Accessibilité salle polyvalente	33 112.00	DETR	11 037.00
Travaux sécurité, dont diagnostic	48 691.00	REGION	11 037.00
Etudes	3 000.00	DETR	10 143.00
Renouvellement matériel du Gîte	5 000.00	Région	16 230.00
		Com-Com	
Travaux de voirie	52 429.75	Fonds cantal solidaire voirie	13 942.00
Programme voirie 2018		DETR Enrochement	992.60
		LHOM	
Autres travaux			
Assainissement étude révision zonage +(enquête publique)	15 020.38	Adour Garonne	4 400.00
Restauration église R à R	27 950.00	DRAC	9 786.00
		Région	5 871.00
		Département	9 786.00
		Club Mécènes (1)	5 000.00
		Don de l'Association	2 000.00
		AEdM (2)	
Participation travaux électrification	3 774.00	Amort Fonds concours réseau électrique	1 584.67
Autres dépenses		Subventions	
Matériel informatique	1 500.00		
Véhicule utilitaire	10 000.00	Fds Cantal Solid 2016	3 000.00
Bornes incendies (dont diagnostic)	2 500.00		

Charges (écritures d'ordre entre sections)		Emprunt	
Imprévus hangar matériel	2 000.00	Excédent 2016 reporté affecté à Investissement	57 894.16
Défibrillateur	3 000.00		
Total général	279 801.43	Total général	279 801.43

- (1) Association Fondation du Patrimoine
(2) Association des Amis de l'Eglise de MEALLET

c) Les principaux projets de l'année 2018 sont les suivants :

- l'accessibilité de la salle polyvalente ;
- la remise aux normes du bâtiment de la mairie et des salles annexes ;
- l'acquisition d'un véhicule utilitaire ;
- les travaux de voirie ;
- la révision du zonage assainissement ;
- la remise en état du gîte.

d) Les subventions d'investissements prévues, soit un total de 96 224, 60 € se répartissent entre l'Etat, la Région et le Département et selon les dotations 2016, 2017, 2018, auxquelles il faut ajouter 7 000 € de dons.

IV. Les données synthétiques du budget – Récapitulation

a) Recettes et dépenses de fonctionnement sont équilibrées à la somme de :	283 448.00 €
b) Recettes et dépenses d'investissement sont équilibrées à la somme de :	279 801.43 €

c) <u>Total du budget 2018 toutes sections confondues :</u>	<u>563 249.43 €</u>

d) Les principaux ratios (173 habitants)

- * Les dépenses réelles de fonctionnement par habitant s'élèvent à : **1 196 €** ;
- * Le produit des impôts directs est de : **374 €** ;
- * Les recettes réelles de fonctionnement par habitant sont de : **1 303 €**.

e) Etat de la dette

L'encours de la dette est de 105 906.97 € ce qui représente 612 € par habitant.
L'annuité globale de la dette est de 25 697.23 €, soit 149 € par habitant.

V. CCAS – Section de fonctionnement

Le budget 2018 du CCAS s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 3 000 €. La principale recette émane du résultat reporté avec 1 854.04 € et le principal poste de dépenses est celui des charges à caractère général avec 1 600 € destiné à financer les colis de Noël pour les personnes âgées et le goûter servi à cette occasion.

VI. Conclusion

Le budget de la Commune et le budget du CCAS ont été approuvés à l'unanimité des membres présents.

Le Maire,
Alain FREYRIA.